



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-097

Objet :

Emprunt de l'EHPAD « les Jardins du Rival »

Délibération affichée le **01 OCT. 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier à 18h35 – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - DEBEAUCE Christine - CABOCHE Chrystelle – BONNET Jean-Louis à 18h40 - DEJEAN Anne-Marie - LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelone

Pouvoirs : MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - BIESSE Frédérique à SOTO Jean-François - ADELAERE Sylvain à COLOMBIER François – PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle – CONTRERAS Sylvie à SUQUET Maguelone – EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier – GOMEZ René à SANCHEZ Marie-Hélène

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'EHPAD « les Jardins du Rival », du CCAS de la commune de Gignac, afin de financer la construction et l'équipement en mobilier, est amené à contracter un emprunt d'investissement dont le montant est de 500 000 €, auprès du Crédit Agricole du Languedoc et aux conditions suivantes :

- durée totale de 30 ans
- périodicité annuelle
- taux effectif global = 2,77 % par an

Conformément à l'article L2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des CCAS qui concernent un emprunt, dont la durée de remboursement est supérieure à 12 ans, sont exécutoires sur avis conforme du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil est invité à donner son avis sur l'emprunt contracté par « l'EHPAD Les jardins du Rival » au sein du CCAS de Gignac. Le Conseil, par 29 voix POUR (unanimité)

- émet un avis **FAVORABLE** pour l'emprunt à contracter, auprès du Crédit Agricole du Languedoc et aux conditions ci-dessus énoncées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150930-DEL2015097-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015